

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	Elwen CREACH	
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	035Z1394	<i>Elwen Creach</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CONTROLE TECHNIQUE CESSONNAIS 36 bis rue du Bignon 35510 - CESSION SEVIGNE	
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S035Z248	
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	03/02/2026	
AUDITEUR TECHNIQUE	Baptiste TEILLET	<i>Baptiste Teillet</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	2	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
Commentaires			
Jeune contrôleur avec un bon état d'esprit et une envie d'amélioration continue. Relecture des différentes méthodologies sur les instructions technique.			
DECISION :	FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE :	03/02/2028

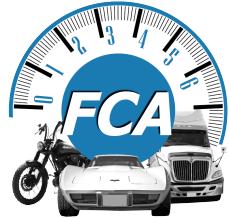
Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : Elwen CREACH



VÉHICULE SUPERVISÉ

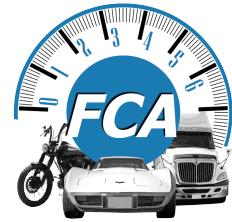
N° d'immatriculation du véhicule : EV-062-NJ Catégorie de véhicule : M1 Energie : ES
Date de mise en circulation : 07/03/2018 N° PV : 26037567

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25036295	04/11/2025	RAS
25036523	21/11/2025	RAS
25036568	25/11/2025	RAS
25036651	01/12/2025	RAS
25036668	02/12/2025	RAS
25036823	11/12/2025	RAS
25036826	11/12/2025	RAS
25037064	30/12/2025	RAS
26037093	02/01/2026	RAS
26037537	02/02/2026	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : Elwen CREACH



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions 1.2.5.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 5.2.3. Pneumatiques : Revoir la méthodologie de contrôle de la pression des pneumatiques.	NON CONFORMITÉ
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis 1.2.6.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 6.1.3. Réservoir et conduites de carburant : Revoir la méthodologie de contrôle du point joint de bouchon de carburant.	NON CONFORMITÉ
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : Elwen CREACH



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : Elwen CREACH



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

	Fonction 7 - Autres matériels CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.
MODALITES FINALES	Non concerné. CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.